



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bovins

Question écrite n° 59751

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les vives inquiétudes exprimées par les responsables du Centre régional des jeunes agriculteurs (CRJA) Rhône-Alpes face à la généralisation des tests de dépistage de l'ESB pour tous les bovins de plus de 30 mois. Ces tests constituent désormais une étape décisive pour l'accès au marché, et l'équipement en laboratoires en nombre suffisant est une question fondamentale pour l'avenir de nos éleveurs, et notamment ceux de Rhône-Alpes. Or, la région Rhône-Alpes manque aujourd'hui cruellement de laboratoires agréés. Seuls deux départements sur huit peuvent faire face aux demandes des opérateurs, et l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire, le Rhône et la Haute-Savoie sont aujourd'hui largement sous-équipés. Face à cette situation, les responsables du CRJA Rhône-Alpes attendent des pouvoirs publics qu'ils mettent en oeuvre, de toute urgence, un agrément de laboratoires publics, voire privés, selon un schéma harmonisé qui tienne compte de la diversité des bassins de production. Un traitement équitable est indispensable pour ne pas entraîner de nouvelles distorsions de concurrence avec d'autres régions où le dispositif serait en place, et il est nécessaire que tous les abattoirs de la région, particulièrement ceux fournissant des circuits courts, puissent avoir accès aux tests le plus rapidement possible. Dans ces conditions, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de lancer un programme d'urgence pour la mise en place de laboratoires agréés, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière, et de répondre ainsi aux inquiétudes légitimes des éleveurs rhône-alpins.

Texte de la réponse

L'entrée en vigueur le 1er janvier 2001 du règlement communautaire 2777/2000 du 18 décembre 2000, prescrivant le dépistage systématique de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) sur tous les bovins de plus de trente mois destinés à la consommation humaine, a entraîné un très fort accroissement des besoins analytiques. A cet effet, le ministère de l'agriculture et de la pêche (direction générale de l'alimentation) a intensifié, dans le respect de critères rigoureux qui contribuent à garantir la qualité des tests effectués, l'extension du réseau des laboratoires agréés. Ainsi, la totalité de la demande exprimée en tests a pu être couverte dès les premières semaines du mois de janvier. La poursuite de la délivrance des agréments a permis en outre de proposer aux établissements d'abattage une solution satisfaisante en termes de proximité. Concernant la région Rhône-Alpes, cinq laboratoires (un dans l'Ain, un dans l'Isère, deux dans la Loire et un dans le Rhône) sont agréés et une procédure d'agrément est en cours pour un laboratoire de la Drôme. La capacité analytique globale qu'offrent ces laboratoires agréés est d'ores et déjà supérieure à la demande.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59751

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 avril 2001, page 2040

Réponse publiée le : 18 juin 2001, page 3512